

senlissemag'

DANS CE
NUMÉRO :

04

Finances :
comptes 2021
et budget 2022

07

Assainissement
à Garnes

16

Rencontre avec
Madame Pierre

Photo : Archive mairie



senlissemag'
n°138
Juin 2022

Bulletin municipal de
la commune de Senlisse
www.senlisse.fr



Sommaire

- 03 Le mot du maire
- 04 FOCUS : le budget
- 06 Urbanisme
- 08 Aménagements pour la sécurité
- 09 Ailleurs c'est ici
- 10 Vie municipale
- 11 Assemblée des Jeunes
- 12 La vie de l'école
- 13 Vie sociale
- 16 Rencontre : Madame Pierre
- 20 Numéros utiles

Le mot du maire



Senlissoises, Senlissois,

Je suis heureux de vous retrouver à travers ce Senlissemag' fraîchement sorti. Un bilan à mi-année d'une activité très soutenue à faire avancer les projets : assainissement de Senlisse Garnes, terrain multi-sport, établissement du budget 2022, la relance du plan d'animation, le démarrage des expérimentations de sécurité...

Une nouvelle sous-préfète est rentrée en fonction à Rambouillet. Lors de sa rencontre pour lui faire partager nos projets, elle nous a assuré de son soutien dans les différents contentieux en cours et principalement avec celui du château de la Cour Senlisse.

En ce qui concerne la sécurité et les nuisances sonores les choses avancent enfin. Nous avons obtenu à la grande surprise de tous, l'installation d'un radar tourelle de vitesse, rue de Dampierre à hauteur de l'Ermitage. Espérons que cela calmera les fous de vitesse qui mettent en danger leur vie et celle des autres. Par ailleurs le colonel de gendarmerie, commandant de toutes les Yvelines nous a annoncé que des opérations de contrôle coup de poing seraient multipliées aux beaux jours.

Des expérimentations de chicanes rue de Dampierre et rue de Cernay en coordination étroite avec la direction des routes du département sont en cours. En fonction des résultats (fréquentation et vitesse) et du retour des habitants concernés, les décisions qui s'imposent seront prises par notre conseil. J'ai également redemandé au vice-président Mobilités du département de mettre à l'étude un nouveau projet de schéma de circulation des poids lourds à fort tonnage dans nos villages.

L'actualité de ces derniers mois a été marquée par la guerre en Ukraine et par la présidentielle dans notre pays. Les élections présidentielles avec plus de 84 % de votants pour notre village ont confirmé l'intérêt et l'engagement citoyen des Senlissois.

L'extrême droite a été cantonnée à 28 %, chiffre très inférieur au résultat national. Le président sortant recueillant lui 72 % des exprimés.

La solidarité envers le peuple Ukrainien s'est affirmée dans notre village au travers, des dons nombreux déposés en mairie, des candidatures pour héberger des réfugiés et par le vote unanime de notre conseil pour l'attribution d'une subvention Ukraine à la Croix Rouge de 5 000 €.

Le printemps est revenu avec les beaux jours. Profitons tous de ces moments privilégiés et respectons nos voisins en nous conformant aux horaires autorisés pour les travaux de tonte et de nettoyage de nos jardins.

Bien à vous.
Claude BENMUSSA

À noter !

Agenda

Fête de la musique
vendredi 24 juin

Kermesse de l'école
samedi 25 juin

Fête de l'école
jeudi 30 Juin 18h30



plus d'infos page 12

État civil

Décès

Jean-Michel GOUGEROT

Hommage en page 13
de ce numéro

Votre mairie

- 13 rue de Cernay
78720 Senlisse
- 01 30 52 50 71
09 62 31 33 50
Fax : 01 30 47 50 96
- mairie.senlisse@orange.fr
- www.senlisse.fr

- Ouverture au public :
mercredi 16 h - 19 h
samedi 10 h - 12 h
- Permanence des élus :
samedi 10 h - 12 h

Senlissemag' n° 138
Juin 2022
Bulletin municipal de Senlisse
ISSN2608-2950
Directeur de la publication : C. Benmussa
Coordination : A. Leroy
Rédaction : Commission Communication
Photos : A. Leroy, L. Bounatirou, D. Leroux,
Archives Mairie, Archives famille Gougerot,
Archives C. Pierre, M. Le Roy, C. Mizrahi
Conception graphique : effet-immédiat.com

Tenez-vous informé
des actualités
en consultant le site internet
de la commune :
www.senlisse.fr





présenté par Claude BENMUSSA
et Colette FAGES

Comptes 2021

140 000 €
d'excédent de
fonctionnement

L'année 2021 s'est soldée par un excédent de fonctionnement de 41 k€ auquel s'ajoute l'excédent cumulé de fin 2020 pour 99 k€.

C'est donc avec un excédent de 140 k€ en fonctionnement que s'est achevée l'année 2022.

Cet excédent permettra de financer en grande partie les investissements prévus en 2022.

Budget 2022

taxation stable

Pour le budget 2022 il faut retenir que le conseil municipal a voté la non-augmentation des taux des taxes. Cependant si vous constatez une légère augmentation de ces taxes, c'est que les bases des valeurs locatives ont été augmentées par l'état de 3,4 %.

mutation immobilière

Nous prévoyons, comme en 2021, des recettes de droits de mutations importantes à hauteur de 55 k€, compte tenu de l'importance des transactions immobilières dans notre village.

endettement faible et maîtrisé

Pour équilibrer notre budget nous avons prévu un emprunt de 100 k€ à taux fixe destiné principalement au financement de l'assainissement du bourg de Senlisse. Pour mémoire l'assainissement du bourg a pesé pour 440 k€ sur nos budgets communaux.

Nous avons pu bénéficier d'une offre avantageuse avec un taux de 1% pour cet emprunt sur 20 ans et ce avant la remontée importante des taux prévue sur les prochains mois.

L'endettement de notre commune pour 245 k€ restera raisonnable fin 2022 en comparaison des autres communes et de notre niveau d'autofinancement.

C'est quoi le fonctionnement et l'investissement ?

Fonctionnement

En dépenses : tout ce qui sert à pourvoir aux besoins vitaux de la commune au quotidien pour pouvoir fonctionner : achat de fournitures, prestations de services, électricité, chauffage des bâtiments publics, assurance, entretien des bâtiments, des rues, des trottoirs, rémunération des employés municipaux, subventions aux associations, banquets et frais divers > **annuel récurrent.**

En recettes : impôts et taxes, redevances occupation des sols et services, loyers, dotations, etc.

Investissement

En dépenses : le remboursement de la dette et les dépenses liées à l'équipement, la construction de nouveaux bâtiments communaux, le renforcement des réseaux : routes, éclairage public, eau, assainissement, aménagement de terrain de sport, etc. Ces composantes ont un **caractère d'actif immobilisé non récurrent** et sont décidées directement par le conseil municipal. Cela forme le patrimoine communal.

En recettes : les emprunts, les dotations et subventions d'état, départementales, de la région, du PNR...

Un budget 2022 à l'image des projets de la mandature

228 k€



MAIRIE et salle communale

Tout d'abord la nouvelle salle communale dont nous avons tous besoin a été budgétée pour sa première tranche à hauteur de 195 k€ TTC. Ce projet est financé par des subventions du département à hauteur de 70 %. La rénovation, le rafraîchissement et la mise aux normes des locaux mairie ont été prévus également pour 33 k€ et financé à 70 % par le contrat rural.



30 k€

ÉGLISE

Nous avons aussi prévu des travaux pour notre église St-Denis à hauteur de 30 k€, avec principalement le paratonnerre et les fissures des voûtes intérieures.

Ces travaux seront également financés à 70 % par les subventions prévues dans notre contrat rural avec le département et la région.

120 k€



TERRAIN OMNISPORT

Le nouveau terrain omnisports pour 120 k€ TTC devrait voir le jour à l'automne 2022. Il sera financé de façon exceptionnelle à 80 % par la région.



106 k€

TRAVAUX

■ Un budget de plus de 50 k€ a été également inscrit pour la réfection des chemins et trottoirs vétustes.

■ Des équipements de sécurité seront mis en place si l'expérimentation en cours avec la direction des routes s'avère concluante pour un budget de 20 k€. Ces travaux bénéficient également des subventions du département à hauteur de 70 %.

■ N'oublions pas le passage en leds d'une première tranche de notre éclairage public pour 10 k€ avec un financement du PNR de 70 %.

■ Le solde de l'assainissement de Senlisse pour notre quote-part sur le budget communal dû au SIAHVY a été prévu pour 26 k€.

60 k€



VIDÉO-PROTECTION

Enfin le projet de vidéo-protection piloté par le département sur le territoire de notre CCHVC et qui a fait l'objet de longues discussions au sein de notre conseil a été inscrit au budget pour la première tranche soit 60 k€ TTC. Il bénéficiera de 80 % de subventions (voir p. 11).



Notre communauté de communes (CCHVC) a elle aussi voté son budget 2022 :

- un montant de 500 k€ d'investissements a été prévu pour des **liaisons douces** et 350 k€ en fonctionnement pour l'entretien des liaisons douces existantes.
- sous l'ombrelle de la CCHVC, un appel d'offres **éclairage public** a été effectué pour bénéficier des meilleures offres des fournisseurs.



Le PNR a lui aussi approuvé son budget 2022 : de nouvelles possibilités d'aides y ont été inscrites pour les **filières agricole et équine** ainsi que pour les **économies d'énergie**. Le démarrage de l'étude de l'élargissement du Parc a été annoncé.



Bilan des autorisations d'urbanisme

entre novembre 2021 et avril 2022	Déclaration préalable	Permis de construire	Permis d'aménager	Autorisation de travaux (ERP)
Accordé	2	1	1	1
En instruction	7	4		
Refusé	1			

par Marie-Philomène TAVARES



Pour mémoire, 40 dossiers d'autorisations d'urbanisme traités en 2021. Demandes d'urbanisme provenant de notaires, géomètres ou de Senlissois, comme des déclarations d'intention d'aliéner, des certificats d'urbanisme, etc : 9 entre novembre et décembre 2021 et 20 entre janvier et avril 2022.

Obligation d'affichage des autorisations d'urbanisme

Lorsqu'une autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable à des travaux, etc) ou une décision de non-opposition est accordée, le demandeur a l'obligation d'afficher cette autorisation de façon lisible et visible depuis la voie publique et sur son terrain pendant toute la durée des travaux.

Les mentions obligatoires que doit présenter le panneau d'affichage sont les suivantes :

- Nom du bénéficiaire
- Raison sociale ou dénomination sociale du bénéficiaire le cas échéant
- La date de délivrance du permis
- Le numéro du permis
- La date d'affichage en mairie
- La nature du projet et la superficie du terrain
- L'adresse de la mairie où le dossier peut être consulté
- Le nom de l'architecte du projet s'il est soumis à l'obligation de recours à un architecte.
- Les droits de recours des tiers à savoir « Le délai de recours contentieux est de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain du présent panneau (art. R600-2 du code de l'urbanisme). » « Tout recours administratif ou tout recours contentieux doit, à peine d'irrecevabilité, être notifié à l'auteur de la décision et au bénéficiaire du permis ou de la décision prise sur la déclaration préalable. Cette notification doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de quinze jours francs à compter du dépôt du recours (art. R600-1 du code de l'urbanisme) ».

Selon la nature du projet, le panneau doit également indiquer :

- ▶ si le projet prévoit des constructions : la surface du plancher ainsi que la hauteur de la ou des constructions, exprimée en mètre par rapport au sol naturel,
- ▶ si le projet porte sur un lotissement : le nombre maximum de lots prévus,
- ▶ si le projet porte sur un terrain de camping ou un parc résidentiel de loisirs : le nombre total d'emplacements et, s'il y a lieu, le nombre d'emplacements réservés à des habitations légères de loisirs,
- ▶ si le projet prévoit des démolitions : la surface du ou des bâtiments à démolir.

Le panneau doit avoir une taille supérieure à plus de 80 cm, du type de ceux disponibles en magasin de bricolage.

Ce panneau doit être affiché sur le terrain du demandeur dès que l'arrêté a été notifié par la mairie, ou à la date à laquelle le permis tacite (ou la décision de non-opposition à la déclaration préalable) est acquis.

C'est au demandeur de pouvoir apporter la preuve qu'il a bien exécuté cet affichage. Cette preuve permettra de définir le début de la période de deux mois pendant laquelle il est possible pour les tiers et les voisins de contester cette autorisation s'ils estiment que celle-ci leur porte préjudice.



Le terrain de sports de Senlisse, la suite...

par Delphine RÉAU et Lauri BOUNATIROU



Lors de notre dernier Senlissmag', nous vous avons fait part de la bonne nouvelle concernant l'obtention de la subvention de la Région Île-de-France par son Vice-Président en charge des sports, Patrick Karam. Celle-ci a bien été votée comme prévue en janvier 2022, le plus difficile nous semblait fait.

Ce qui, dans les faits, n'est pas tout à fait le cas... En effet, pour répondre aux attentes de la Direction des Sites, plusieurs réunions ont eu lieu afin que les couleurs et matériaux soient parfaitement en adéquation avec la réglementation en site classé (et notamment Natura 2000) avec pour objectif final que ce terrain multi-sport se marie parfaitement avec l'environnement naturel existant.

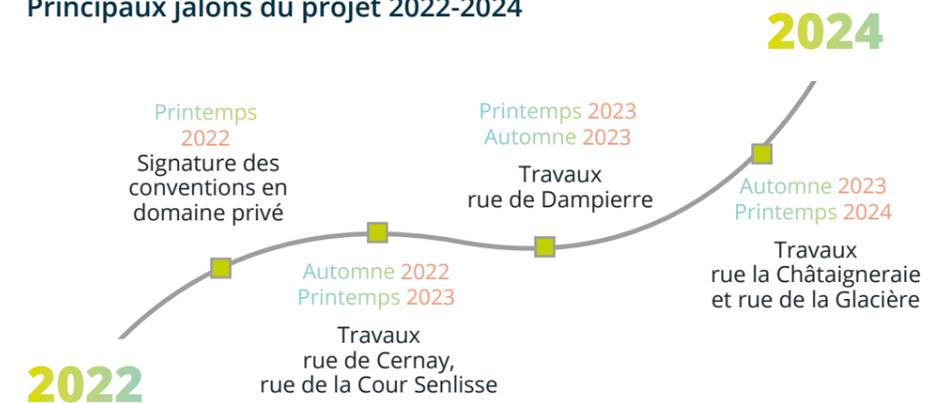
Le projet a été défendu en commission départementale des sites et l'équipe a travaillé efficacement afin d'aboutir au projet final. Il ne nous reste plus qu'à attendre le décret signé par le Ministère.

Côté délai, nous espérons que la réhabilitation de notre terrain de sport sera effective avant la fin de l'année.



Assainissement Garnes

Principaux jalons du projet 2022-2024



Pour plus d'information, consultez la synthèse Q/R rédigée lors de la réunion publique de Mars, accessible ici : www.senlisse.fr/votre-municipalite/assainissement/ ou en utilisant le flashcode ci-contre.

Nous reviendrons sur ce projet lors du prochain numéro de Senlissmag'.

questions & réponses sur l'assainissement à Garnes





AMÉNAGEMENT

travaux réalisés

Plusieurs chantiers de travaux ont été effectués ces derniers mois sur notre commune :

- Les quais de bus à Senlisse Bourg ont été remis aux normes,
- Des passages sécurisés ont été réalisés sur le Bourg,
- Des places de stationnement ont été marquées au sol,
- Des panneaux de signalisation pour renforcer la sécurité des passages piétons ont été installés sur Garnes,
- Le trottoir de l'angle de la rue de la Cour Senlisse à l'entrée du Bourg a été refait, ainsi que le chemin de la Palaterie qui était très dégradé.

Sécurité, test sur des chicanes et installation d'un radar

Comme prévu un test d'expérimentation de chicanes a été conduit en étroite collaboration avec la Direction des Routes du Département sur le Bourg ainsi que sur Garnes d'avril à mi mai 2022.

Des capteurs au sol avaient pris les vitesses avant et pendant l'expérimentation. L'analyse des résultats permettra de voir si les vitesses ont été réduites.

L'avis des riverains sera pris en compte et les optimisations possibles seront étudiées.

Le 11 mai 2022, un radar a été installé sur notre commune à proximité du Moulin des Roches en zone 50 km/h. Cela salue les efforts considérables du Maire et de l'équipe en charge et nous l'espérons, obligera les usagers à lever le pied !



Photos : L. Bounatirou

par Lauri BOUNATIROU



AILLEURS C'EST ICI



VIDÉO-PROTECTION

www.cchvc.fr

Le projet de vidéo-protection de la CCHVC est parrainé par le département qui souhaite prendre notre communauté de communes comme pilote.

Ce projet concerne l'ensemble des communes de la CCHVC (Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse) mais est focalisé principalement sur les petites et moyennes communes, les grandes communes ayant déjà des systèmes autonomes de vidéo-protection.

Ce projet répond à deux objectifs :

- Le premier aider nos gendarmes à repérer les contrevenants en entrée et sortie de nos villages
- Le deuxième protéger les biens communaux et les personnes de Senlisse.

Après de longs débats au sein du bureau de la CCHVC sur ce projet, celui-ci se déclinerait en deux phases pour Senlisse :

La première phase en 2022

- Une double caméra au carrefour de la D91 /D149 appelé fosse à goudron afin de pouvoir prendre les plaques d'immatriculation des véhicules.
- Une caméra simple rue de Cernay en face du nouveau terrain omnisports et des bacs à déchets verts. Cela protégera ce nouvel équipement sportif et devrait dissuader certains de jeter des matériaux et gravats de chantiers dans les bacs pour déchets verts.

La deuxième phase en 2023

- Une double caméra dans la descente de la rue de Cernay en entrée de village.
- Une caméra pour protéger la nouvelle salle communale que nous espérons inaugurer en septembre 2023.

Bien entendu tout cela sera fait selon les lois et règles en vigueur pour protéger les personnes et leur vie privée.

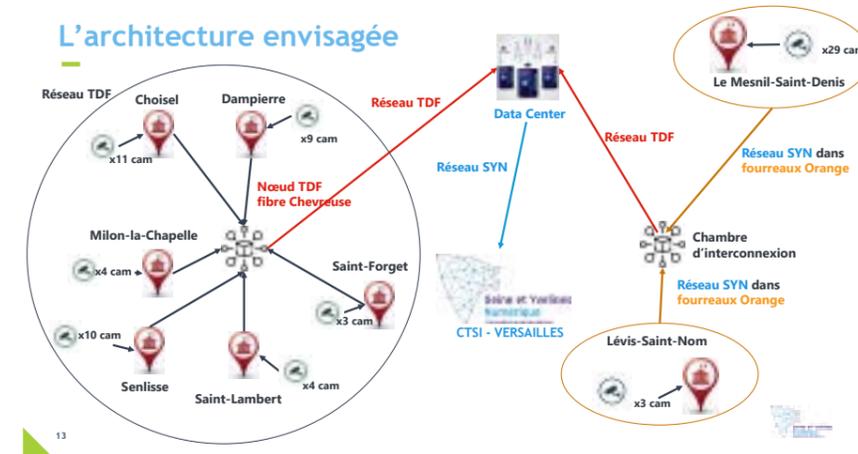
Les images ne pourront être visualisées que par les gendarmes ou le maire au centre de surveillance (CDSI) de Versailles ou sur un PC sécurisé en local dans notre mairie.

Tout cela sera conduit sous le pilotage de Seine et Yvelines numérique, une émanation du département.

Ce projet dont le coût serait pour Senlisse d'environ 120 k€ sera subventionné à 80 % par l'État, la région et le département.

La première phase a été inscrite au budget 2022 de notre commune.

L'architecture envisagée



Les modalités pratiques de ce projet feront l'objet de discussions entre le département et la CCHVC avant sa mise en chantier définitive.

Nous vous tiendrons au courant de l'avancement de ce projet ■



VIE MUNICIPALE

De plus en plus de **connectés** !

par Arnaud LEROY



Senlisse s'est équipé d'un nouvel outil d'information descendante : Illiwap ! Plus besoin d'aller à l'information, l'information vient à vous. Inscrivez-vous vite !

Illiwap est LE moyen pour nous de communiquer avec vous : événements, réunions, incidents, coupure d'eau ou d'électricité, fuite de gaz, alerte météo... Toutes les infos sur votre smartphone en seulement 3 étapes. *L'application ne récolte aucune information personnelle.*

Téléchargez l'application gratuite.



Registre des délibérations des derniers conseils municipaux

Date conseil	n°DCIM	Objet de la délibération	Votes Pour	Votes contre	Abstentions
31/03/2022	2022/01	Délibération portant versement d'une aide exceptionnelle pour l'Ukraine	10	0	0
31/03/2022	2022/02	Suppression du poste de rédacteur principal non complet de 18 heures hebdo. et création d'un poste de rédacteur principal à temps non complet exerçant des missions de secrétaire de mairie à 28 heures hebdo	6	4	0
31/03/2022	2022/03	Mise en place d'un système de vidéoprotection pour Senlisse et demande de subvention auprès de la préfecture des Yvelines	5	4	1
31/03/2022	2022/04	Mise en place d'un système de vidéoprotection pour Senlisse et demande de subvention auprès du conseil régional d'Île-de-France	5	4	1
31/03/2022	2022/05	Ralliement de Senlisse à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire de centre interdépartemental de gestion (CIG)	10	0	0
31/03/2022	2022/06	Ralliement de Senlisse à la procédure d'un groupement de commandes relatif à la restauration collective	10	0	0
31/03/2022	2022/07	Complément de numérotation des habitations en raison des divisions de terrain	10	0	0
31/03/2022	2022/08	Approbation du compte administratif 2021	9	0	0
31/03/2022	2022/09	Approbation du compte de gestion 2021	10	0	0
31/03/2022	2022/10	Affectation du résultat 2021	10	0	0
31/03/2022	2022/11	Fixation du taux d'imposition 2022	10	0	0
31/03/2022	2022/12	Vote du budget primitif 2022	6	4	0
31/03/2022	2022/13	Approbation des subventions du BP 2022 aux associations	9	0	0
16/12/2021	2021/25	Renouvellement de l'organisation du temps scolaire	10	0	0
16/12/2021	2021/26	Autorisation de prorogation d'un an du contrat rural période 2019 à 2021 auprès du département et de la région	10	0	0
16/12/2021	2021/27	Suppression du poste d'adjoint technique à temps non complet 25 heures hebdo. et création du poste d'adjoint technique à temps non complet 29 heures hebdo.	10	0	0
16/12/2021	2021/28	Tarifs unitaires des prestations de cantine et garderie périscolaire	10	0	0
16/12/2021	2021/29	Autorisation d'engagement de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022	10	0	0
16/12/2021	2021/30	Mise en place d'une participation aux frais de nettoyage et d'enlèvement lors des dépôts illégaux sur la commune	10	0	0
16/12/2021	2021/31	Création de l'étude dirigée et d'un poste de surveillant d'étude	10	0	0
16/12/2021	2021/32	Décision modificative n°2 au budget primitif 2021	10	0	0
16/12/2021	2021/33	Décision modificative n°3 au budget primitif 2021	10	0	0

Retrouvez toutes les délibérations sur www.senlis.fr

ASSEMBLÉE DES JEUNES



le retour des festivités

par les membres de l'Assemblée des Jeunes

Après une pandémie ayant achevé une Assemblée des Jeunes qui avait à peine commencé et qui n'avait donc pas pu mettre en place ses projets, celle-ci est de retour pour pouvoir enfin les mener à bien.

Les personnes âgées ont été isolées durant la pandémie, coupées de leurs familles, de leurs amis et surtout de leurs occupations. Pour leur faire retrouver le goût de la convivialité villageoise, nous voulons organiser fêtes et événements à destination des Senlissais et accessibles à tous.

Mais notre engagement se traduit aussi auprès des plus jeunes, avec qui nous voulons travailler pour le village. Nous souhaitons donc mettre en place des projets en partenariat avec l'école, tels que collectes écologiques, qui permettront de la faire labelliser Génération 2024. Egalement, et à la demande de M. Béasse, directeur de l'école, pourrait être mise en place une demi-journée d'information sur le collège destinée aux CM2 et réalisée par les membres de l'AJ. Nous voulons aussi organiser des ventes de gâteaux préparés par les élèves, pour faire le lien entre les plus jeunes et le reste du village.

Pour finir, nous avons pour projet de restaurer les événements traditionnels de notre commune, en organisant par exemple une nouvelle édition du nettoyage de printemps. La fête annuelle des Senlissais sera également de mise !

Nous comptons évidemment sur votre soutien pour nous permettre de mener à bien ces événements festifs !

à qui sert le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)



par Monique LE ROY

- **Subvention à l'ASSAD** (association de soutien et de services d'aide à domicile) ayant son siège social à Saint-Rémy-lès-Chevreuse. *Cette association aide les personnes handicapées ou âgées en perte d'autonomie.*
- **Subvention à la crèche parentale des Oisillons** à Boullay-les-troux, qui peut accueillir les enfants de Senlisse.
- **Allocation chauffage** : une aide au chauffage peut être attribuée aux personnes âgées de plus de 65 ans et non imposables. Afin de pouvoir bénéficier de cette allocation, présentez vous en mairie aux heures de permanence, muni de votre dernier avis d'imposition.
- **Colis de Noël** : offert aux personnes de plus de 65 ans non imposables
- **Boîtes de chocolats** : offertes à Noël aux personnes âgées de plus de 80 ans.
- Une subvention peut être accordée pour aider les personnes ayant des difficultés financières pour régler la PFAC (taxe de raccordement suite aux travaux d'assainissement).



LA VIE DE L'ÉCOLE

sport à l'école

par Monique LE ROY



L'an dernier, nous avons été désignée « commune rurale la plus sportive des Yvelines ». Des bons Décathlon d'une valeur de 1 650 € nous ont été attribués. L'école en a profité pour acheter du matériel d'éducation physique qui servira aux élèves, aux enseignants et à Quentin Geiger :

- panier de basket
- 2 mini buts de foot
- des ballons, cordes à sauter, des chasubles, des plots, des cerceaux,
- des haies pour l'athlétisme
- des kits Ping pong
- des tapis de pilate pour la motricité des petits...



Photos M. Le Roy

Mais qui est Quentin Geiger ?

C'est un éducateur sportif qui intervient dans notre petite école tous les lundis après-midi depuis le mois de mars.

Quentin a démarré un cycle mini tennis sur l'ancien terrain de tennis, bien abîmé (on espère qu'il sera bientôt rénové) ! Il a un excellent contact avec les enfants qui apprécient beaucoup ce moment de détente mais très sportif.

Nous avons de nombreux retours positifs des enfants et des parents.

kermesse éco-responsable

La kermesse éco-responsable aura lieu à l'école de Senlis le **samedi 25 juin**. **Programme détaillé et appel à bénévoles** sur le site de la commune !



KERMESSE ECO-RESPONSABLE
ECOLE DE SENLISSE
LIMITER LES DECHETS
LIMITER LE PLASTIQUE

ouverte à toutes et tous

Chers tous,

Nous voilà à 1 mois de notre Kermesse 2022 ECO-RESPONSABLE qui aura lieu le **25 juin 2022 de 11h00 à 15h30** dans notre école de Senlis.

Tout d'abord voici le programme de cette journée qui s'annonce belle:
de 11h00 à 12h15 - Jeux pour les enfants
de 12h15 à 12h30 - « Spectacle » de nos merveilleux enfants
de 12h30 à 14h - Repas
de 14h à 15h30 - Jeux pour les enfants

Pour la Partie restauration :
Cette année nous allons réaliser un « **Rougail saucisse** » :

Repas à **12 euros** pour les adultes qui comprend : Pain + plat + une seule boisson
Repas à **5 euros** pour les enfants qui comprend : Pain + plat + boisson à volonté

Hommage à

Jean-Michel Gougerot vient de nous quitter...

Il était une des « personnalités » de Senlis. Sa famille était senlissoise depuis plusieurs générations - une carte postale du début du XX^{ème} siècle montre ses grands-parents devant l'Auberge qu'ils tenaient à l'angle de la rue du Couvent (devenue ensuite l'Auberge du Pont Hardi de très bonne réputation jusque dans les années 2000, elle est désormais maison particulière). Jean-Michel nous parlait du Senlis de son enfance, il en connaissait tous les recoins, et certains lieux dont l'appellation n'a plus cours actuellement « Notre Dame des Roses, la fosse à goudron (au carrefour RD91, RD202, RD149) et de nombreuses maisons du nom de leur propriétaire de l'époque !... Il était la « mémoire » de Senlis.

Puis son épisode Mairie a marqué sa vie : 31 ans de présence en mairie au service de notre village. Entré au Conseil Municipal en 1975, simple conseiller alors que M. Jacques Nohant en était le Maire, puis Adjoint et enfin Maire en 1993 jusqu'en 2007 (le dernier mandat étant de 7 ans, prolongé d'un an pour éviter un trop grand cumul d'élections).

Hormis son investissement dans de nombreux domaines (il s'intéressait aux problèmes de tous et essayait d'y remédier - voisinage, réfection des chemins, sports, etc), sa grande œuvre fut

Jean-Michel GOUGEROT

le « sauvetage » de l'école ; celle-ci avait été prospère (60 élèves en 2 classes alors que M. Molinié et son épouse étaient directeur et institutrice), le nombre d'élèves avait progressivement diminué jusqu'à l'arrivée d'une nouvelle directrice qui avait fait fuir une partie des enfants et des institutrices successives, pour en arriver à un effectif imposant une fermeture de classe (6 élèves) : une classe unique menée par une malheureuse incompétente devait mener inexorablement à la fermeture définitive de l'école... Nous avons l'exemple de villages voisins dont les enfants devaient rejoindre Chevreuse pour leur scolarité en primaire. Et cela nous n'en voulions pas pour Senlis.

Jean-Michel Gougerot a pris alors son bâton de pèlerin et « harcelé » sans relâche l'Académie pour qu'elle nomme une nouvelle directrice apte à diriger notre école. Ayant obtenu gain de cause, il restait à convaincre les familles d'accepter l'expérience de la classe unique, ce qui peut être enrichissant pour les enfants. Et ce fut gagné ! L'école restait ouverte et l'effectif en augmentation.

La deuxième classe inutilisée fut transformée en cantine pour offrir un meilleur confort (après le « chauffe gamelles » précédent !). En quelques années le nombre d'enfants nécessitait à nouveau la réouverture d'une 2^{ème} classe ; à la rentrée suivante une classe provisoire sous forme



Photo Archives famille Gougerot

de construction modulaire bien aménagée accueillait les enfants ! Cette situation nous poussait à faire construire une vraie cantine, ce qui permettrait à la 2^{ème} classe de reprendre son objectif initial ! Pari gagné ! Les années suivantes l'effectif dépassait les 40. Bravo Jean-Michel !

Une autre aventure pendant ses mandats de Maire : nous apprenions que le propriétaire de logements inoccupés car en mauvais état, appartenait à un huissier, qui (un comble !) menaçait d'expulsion les locataires d'un autre de ses logements... L'idée nous vint donc de racheter ces 2 logements, de les réhabiliter et d'en faire des « logements sociaux » permettant

à des jeunes Senlissois d'être logés dans leur village pour un coût accessible. Malgré les récriminations de quelques voisins, nous sommes venus à bout de ce projet.

À noter aussi parmi ses œuvres la création du terrain de tennis dont la gestion était confiée à l'association SLSG (sport, loisirs Senlis Garnes).

En conclusion, Senlis doit beaucoup à Jean-Michel Gougerot. Même s'il n'était pas apprécié de tous car il avait du caractère (mais, comme souvent à l'encontre des « actifs », on ne peut pas plaire à tout le monde...), il a toujours régné une très bonne entente au sein de notre équipe municipale (pendant les 25 ans que j'ai passés auprès de lui).

Jean-Michel est maintenant allé rejoindre quelques-uns de notre Conseil qui ont eux aussi été très efficaces pour la commune : je pense spécialement à Messieurs René Joly, le Sage de l'équipe, Jean-Marie Defrenois, avocat qui a su démêler les difficiles problèmes juridiques, Jacques Fidelle qui a succédé à Jean-Michel et qui est parti trop tôt.

MERCI à eux
et à Jean-Michel GOUGEROT

par Nicole HUREL



VIE SOCIALE





Bienvenue aux nouveaux

Henri et Charline ROBERRINE habitaient Rambouillet. C'est par hasard qu'ils ont découvert Senlisse où ils demeurent depuis janvier 2022.

La petite Nina, âgée d'un an et demi viendra, à terme, grossir l'effectif de notre école que ses parents trouvent très belle.

Nous leur souhaitons la bienvenue dans notre village où ils se plaisent beaucoup.

Nettoyons Senlisse

Un nettoyage de printemps a été organisé à Senlisse le 21 mai.

Très peu de mobilisation, seulement 8 personnes, dont 5 élus et un enfant.

Passant des rues aux forêts, ce nettoyage a permis de ramasser des débris moins nombreux eux aussi qu'à l'habitude.

La collecte s'est soldée par un verre de l'amitié, et la remise du diplôme du nettoyage citoyen pour Valentin par M. le Maire !



Photos A. Leroy

par Dionisia LEROUX



Fête des voisins

Reprise de la traditionnelle fête des voisins à Senlisse : le 20 Mai au soir dernier, pas moins de 70 Senlissais se sont retrouvés sous le préau de l'école.

Des retrouvailles autour d'un buffet partagé, des rencontres avec des nouveaux Senlissais, sous les éclats de rires des enfants contents de se retrouver et de jouer toute la soirée dans la cour de l'école. Un moment d'échange et de partage très convivial !

Merci à tous pour votre participation ! Une mention spéciale pour Denise Martin, ayant quitté Senlisse en cours d'année, qui auparavant organisait cet évènement.



Photos A. Leroy

Vous avez la parole

Un sujet vous tient à cœur ? Vous souhaitez aborder une thématique dans notre journal ? Nous vous offrons la possibilité de **participer à la rédaction du SenlisseMag'**. N'hésitez pas à nous contacter.



ideesenlisse@gmail.com

Lutte contre le bruit

Avec les beaux jours, prenons de bonnes résolutions, en respectant les règles de bon voisinage :

■ Brûler les déchets verts est interdit toute l'année (sous peine d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €).

■ Les heures autorisées pour pratiquer des travaux bruyants (cf. Loi sur le bruit du 31 décembre 1992)

Arrêté municipal 2021-33

sont les :

- Jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h

- Samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h

- Dimanche et jours fériés de 10h à 12h

■ Élaguer les arbres qui dépassent sur la voie publique et chez votre voisin.

■ Les chiens doivent être tenus en laisse. Les propriétaires doivent éviter que ceux-ci n'aboient de façon répétée ou intempestive.

Toutes ses règles n'ont qu'un but : PRÉSERVER LA TRANQUILLITÉ DE TOUS

Pour en savoir plus : consultez les arrêtés municipaux sur le site

Gare aux vols

Des potées et bacs à fleurs ont été volés au cimetière. Il s'agit-là d'actes inexcusables !

Soyons vigilant face aux vols.

nos amis les chiens



Nous notons une recrudescence de déjection canine sur la chaussée et les trottoirs !

Nous appelons à la responsabilité de chacun afin que Senlisse et nos souliers restent propres 😊.

Des sacs à crottes sont à votre disposition près des poubelles place de l'église et place verte.



Solidarité Ukraine



par Dionisia LEROUX

Les Senlissais se sont mobilisés, ce dont nous les remercions.

COLLECTE

- Nous avons collecté environ 2 m³ de produits de toilette pour enfants et adultes, des couches et du lait pour bébé, des couvertures, des serviettes, des draps, des bougies, ainsi que de la nourriture.
- Le transporteur a récupéré les colis en Mairie le 4 avril pour les acheminer au dépôt de la Croix Rouge à Saint-Quentin-en-Yvelines.
- Certains Senlissais ont préféré faire un don en numéraire.
- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a voté un don de 5 000 € versé à la Croix Rouge.

HÉBERGEMENT

- Un certain nombre de Senlissais se sont proposés pour héberger gracieusement des réfugiés, ce qui représente un investissement personnel important qui passe par une aide dans leurs démarches administratives et médicales. Les frais de transport, médicaux et scolaires sont pris en charge par l'Etat. La durée de l'accueil prévisible serait de 3 à 6 mois.
- Claude Benmussa et moi-même avons commencé la visite des logements proposés afin de pouvoir délivrer l'attestation de salubrité demandée par la Préfecture.

Un grand Merci à tous pour votre générosité.



Photos D. Leroux



Photos pages 16 à 19 - Archives C. Pierre

Christiane Pierre, (7 ans) en haut à gauche, école de Senlisse 1949/1950

Le jeu de mots est facile, mais, je le fais : Christiane est, c'est certain, la première « pierre » de notre village.

En effet, ses arrière-grands-parents et grands-parents maternels vivaient, déjà, au milieu du XIX^e siècle, dans la maison qu'elle habite au cœur du village. Son grand-père, Léon Albot, était carrier aux Maréchaux, et sa grand-mère Augustine, nourrice à Senlisse, qui, à cette époque, était réputé pour cette profession.

Christiane est née, pendant la guerre, à l'hôpital de Rambouillet, le 29 octobre 1942.

Ses parents et sa grande sœur Marthe habitent alors en bas de la côte de la Barre. Ils vont ensuite s'installer dans la maison familiale, juste à côté de celle de la grand-mère, une maison sans confort, mais qui est dans la famille depuis pratiquement un siècle et demi !

Les parents de Christiane, Yvonne et François Urvoix, se sont rencontrés à l'hôpital de Rambouillet, ils y étaient soignants durant la guerre. Par la suite, son père est devenu facteur de Senlisse et sa « manman » comme

elle l'appelait, aide familiale et s'occupait de l'entretien de l'église de Senlisse.

Quand Christiane était petite, c'est Augustine, « titine », sa grand-mère, qui s'occupait d'elle et de sa sœur, car ses parents travaillaient beaucoup.

Elle se souvient qu'elle les accompagnait jusqu'au lavoir de Senlisse, un travail fastidieux, long et dur. Elles faisaient bouillir le linge dans la cour, mettaient la lessiveuse dans la brouette jusqu'à la rivière pour le rincer avant de tout ramener à la maison, aidées par les hommes.

Christiane a eu une belle enfance dans une famille modeste mais aimante. La vie à la campagne était agréable. À 4 ans, elle entra à l'école mixte de Senlisse, une école rigolote me dit-elle ! car à chaque fois qu'elle risquait de fermer, faute d'élèves, un événement inattendu arrivait et venait renflouer les effectifs de l'école. Comme le jour où les petites pensionnaires de notre Dame des Roses sont arrivées en renforçant les rangs.

Elle allait à l'école à pied avec sa sœur en empruntant un chemin qui arrivait devant

Christiane Pierre : une enfant de Senlisse

l'entrée principale donnant sur la route de Cernay, il n'y avait pas encore d'accès à l'arrière car c'était le jardin du couple d'instituteurs M. et Mme Molinié, qui habitait au-dessus de la mairie.

L'école, c'était merveilleux, Christiane apprend à lire très vite, les instituteurs passionnés et bienveillants l'intéressent à l'histoire, l'herboristerie, la couture, la broderie, les balades dans la forêt.

À la récréation, ce sont les jeux de ronde en chantant, la balle au prisonnier, et la corde à sauter, les grosses cordes des vaches de la ferme Michaut (Malvoisine), qui l'amuse le plus. Elle se souvient des kermesses et des spectacles. En fin d'année on remettait un livre en guise de prix à chaque enfant, c'était somptueux !

Après la classe, Christiane et sa sœur gardaient souvent les nourrissons de leur grand-mère pendant que celle-ci balayait l'école.

La famille de Christiane : père, mère, grand-mère et oncle



Christiane aimait jouer à la maîtresse, imaginer des pièces de théâtre. Avec sa sœur, elles s'inventaient des histoires en s'inspirant de la comtesse de Ségur. De temps en temps quand sa maman et sa grand-mère avaient du temps, elles jouaient aux cartes ensemble, surtout à la bataille ! À la marelle aussi, sur la place de l'église, qu'elle dessinait avec des morceaux de plâtre tombés des maisons.

Les dimanches matin, les villageois endimanchés se retrouvaient à l'église. Propre de la veille, lavée dans le baquet, Christiane se souvient du petit chapeau rouge qu'elle portait pour cette occasion et de Mme Homberg qui jouait de l'harmonium.

Elle se souvient aussi des festivités du village, de la fête foraine sur la place de l'église pour la Saint-Denis, patron de Senlisse. Pendant les vacances d'été, elle allait à la « piscine » de Senlisse qui se trouvait derrière la rue du couvent et qui malheureusement n'existe plus.

À 10 ans, Christiane passe l'examen d'entrée en 6^{ème}, son instituteur M. Molinié qui l'avait accompagnée ce jour-là, la récompense en lui offrant une tartelette (en me racontant cet événement Christiane a les larmes aux yeux).

Elle devient boursière et passe deux années comme pensionnaire au cours complémentaire de Rambouillet. Une période difficile pour Christiane coupée de sa famille, malgré une ambiance familiale au sein du pensionnat et plein de copines ! Dans les dortoirs vétustes, elles s'amusaient à se raconter des histoires effrayantes en référence au film « Les diaboliques » de Henri-Georges Clouzot.

Puis, Christiane entre au lycée de jeunes filles de Versailles ; les classes étaient bondées, elle devait escalader des rangées de chaises pour accéder à sa table...



Christiane Pierre : une enfant de Senlisse (suite)

Elle se remémore la révision de son baccalauréat au pied d'un sapin dans les bois de Senlisse, un besoin de verdure, me dit-elle !

Le bac en poche, spécialisée en philosophie, elle rejoint l'École Normale d'instituteurs de Paris.

Jeune adulte, Christiane travaille désormais à Antony, comme institutrice et s'octroie malgré tout le temps de faire la fête avec ses amis et de danser le be-bop !

Ces temps de fête la poussent dans les bras de Jean-Pierre, ils se marient en 1964 à l'église de Senlisse, comme ses aïeux.

Jean-Pierre, par la suite, sera conseiller, puis adjoint 18 ans à la mairie de notre village.

Son premier enfant Denis est né, Christiane désireuse de vivre sa vie de femme à la campagne retourne vivre dans son village natal.

Nous sommes en 1968, elle prend alors un poste d'institutrice à l'école de Senlisse. Sa famille occupe le logement de fonction de l'école en attendant la fin des travaux de leur future maison sur le terrain familial. Sa fille Virginie est née. Christiane est comblée de bonheur, sa vie est sereine, elle adore son métier.

Elle enseigne simultanément sur trois niveaux, pendant une dizaine d'années à Senlisse, ce qui n'est pas de tout repos (et que pourraient confirmer nos actuels instituteurs) ! Elle me raconte l'inauguration du terrain de sport en 1978, qui a connu de beaux jours sous la houlette de son mari et de la directrice de l'école Mme Frugier.

Par la suite elle enseignera à l'école primaire Saint-Lubin à Chevreuse jusqu'à la fin de sa carrière. Elle continuera cependant de s'occuper des enfants de Senlisse en les entraînant au basket le dimanche matin et en organisant des rencontres sportives.

Maintenant en retraite, Christiane profite de sa famille, de ses quatre petits-enfants qui sont pour elle une bouffée d'air frais. Férue de lecture, elle participe chaque année à Lireval en tant que bénévole.

La tradition est perpétuée puisque son fils Denis vit avec sa femme Sandra et leur fille Anaële dans la maison de son enfance. Anaële, qui d'ailleurs participe avec joie au conseil des jeunes de Senlisse.

Mariage de Christiane et Jean-Pierre, en juillet 1964, à l'église Saint-Denis



Christiane institutrice dans les années 70



Inauguration du terrain de sport en 1978



Remise des prix des différents disciplines et de camaraderies (1973). En haut à droite, Monsieur Molinié, l'instituteur

Christiane la Senlissoise a consacré sa vie aux enfants, à l'école ; passionnée et aimant enseigner, elle souhaite ardemment que l'école de Senlisse soit préservée ! L'école, c'est la vie du village !

Faisons le même vœu qu'elle.

Christiane Pierre, entourée de sa famille



NUMÉROS UTILES



GENDARMERIE : 17
ou 01 30 52 15 48

POMPIERS : 18
ou 01 30 07 35 50

SAMU : 15

SOS Médecins : 36 24

Violences Femmes Info : 39 19

Solidarité vieillesse : 39 77

Dépannage ENEDIS : 0972 675 078

Dépannage SUEZ : 0977 401 142

Caisse Primaire d'Assurance Maladie : 3646
CPAM 78085 Yvelines cedex 9

Centre antipoison : 01 40 05 48 48

Drogue Info Service : 08 00 23 13 13

Urgences vétérinaires : 3115

Votre mairie



01 30 52 50 71
Fax : 01 30 47 50 96



mairie.senlisse@orange.fr



www.senlisse.fr



Ouverture au public :
mercredi 16 h - 19 h
samedi 10 h - 12 h
Permanence des élus :
samedi 10 h - 12 h